Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le 17 NOV. 2023
ID : 083-218300507-20231115-2023_163-DE

République Française

Ville de Draguignan

N°2023-163

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	37

DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES DANS LE CENTRE ANCIEN DE DRAGUIGNAN

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :
HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :
CHRISTINE NICCOLETTI, HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 17 NOV. 2023

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le 17 NOV. 2023
ID : 083-218300507-20231115-2023_163-DE

RAPPORTEUR : SYLVIE FRANCIN

Par délibérations n° 2017-114 du 19 septembre 2017 et n° 2018-065 du 19 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre-ville de Draguignan, pour la période 2018/2023, entre la Commune, l'État, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise devenue Dracénie-Provence-Verdon Agglomération (DPVa).

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n°2019-238 un dispositif complémentaire d'aides financières relatives au ravalement de façades financées par la Commune dans le cadre de l'OPAH. L'OPAH-RU s'est terminée le 20 septembre 2023.

Au regard de la revalorisation du centre ancien et du succès rencontré par ce dispositif, il est proposé de poursuivre cette aide dans la continuité de l'OPAH-RU susvisée, sur l'ensemble du périmètre retenu pour celle-ci, périmètre joint en annexe du présent projet de délibération.
Ce dispositif financier pourrait entrer en vigueur immédiatement et s'appliquerait ensuite dans le cadre de la future OPAH-RU à maîtrise d'ouvrage DPVa.

Il est également proposé, compte tenu de leurs caractéristiques architecturales, en terme d'habitat et de commerces, d'inclure les côtés opposés des voies délimitant le périmètre de l'OPAH-RU à savoir, le Boulevard Foch, le Boulevard de la Liberté, la rue Labat et le Boulevard Jean Jaurès et de les rendre éligibles au dispositif d'aides au ravalement de façades.

Ce volet est particulièrement important dans la mesure où le périmètre d'OPAH RU est couvert par une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) approuvée par délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2022 devenue Site patrimonial remarquable (SPR).

Concernant le financement des travaux, la Commune poursuivra son aide financière dans les mêmes conditions :

- ravalement lourd sur immeubles dégradés en façade (nécessitant un piquage complet et un ravalement à la chaux) : aide à hauteur de 30 % du cout des travaux. Plafonds des travaux de 100 €/m^2 et de 20 000 € au maximum par immeuble ;

- ravalement nécessitant piquage de la façade et enduit à la chaux : aide à hauteur de 25 % du coût des travaux. Plafonds des travaux de 100 €/m2 et de 15 000 € au maximum par immeuble ;
- ravalement simple (nettoyage et enduits ordinaires) : aide à hauteur de 20 % du coût des travaux. Plafonds des travaux de 100 €/m2 et de 8 000 € au maximum par immeuble.

En complément de ces aides, la Commune soutiendra, à hauteur de 40%, les travaux d'intérêts architecturaux en façade pouvant entrainer des surcoûts (valorisation des modénatures, etc.). La dépense subventionnable sera plafonnée à 4 000 €.

La qualité architecturale des projets de réhabilitation au regard du plan local d'urbanisme et des prescriptions définies par l'Architecte des Bâtiments de France sera examinée lors de l'instruction des déclarations préalables ou des permis de construire déposés.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le 17 NOV. 2023
ID : 083-218300507-20231115-2023_163-DE

Le soutien de la Commune aux travaux de ravalement des façades et d'intérêts architecturaux sera conditionné à la décence des logements, à l'entretien des parties communes, à l'organisation de la copropriété et nécessitera une visite de contrôle de chaque logement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- Prolonge le dispositif d'aides financières relatives au ravalement des façades financées par la Commune à tout le périmètre de la précédente OPAH-RU dans les conditions susvisées ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget principal de la Commune.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

REPUBLIQUE FRANÇAISE ★ MAIRIE DE DRAGUIGNAN ★

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés

Berger Levrault

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2023_163**
Objet :	**DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES DANS LE CENTRE ANCIEN DE DRAGUIGNAN**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_163-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_163-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	177.6 Ko
Nom original : 2023-163.pdf		
Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_163-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	479.6 Ko
Nom original : 163-1HABITAT PLAN OPAH_RU A3.pdf		
Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_163-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 09h45min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 09h46min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 09h46min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 09h46min26s	Reçu par le MI le 2023-11-17